

Délibération portant création du pôle « égalité »  
à l'université de La Réunion

Point n° 14 inscrit à l'ordre du jour

Conseil d'Administration du 10 juillet 2017  
Délibération n° 2017-91

- Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université de La Réunion ;  
Vu l'avis du comité technique en séance du 30 juin 2017 ;

Considérant l'engagement de l'établissement pour l'égalité, caractérisé par l'élection nouvelle d'une vice-présidence déléguée en charge de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des discriminations ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent la création du pôle « égalité »** sous la responsabilité de la vice-présidente en charge de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des discriminations et de la directrice générale des services.

*PJ : organigramme du pôle égalité.*

Résultats des votes à mains levées :

Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote : 30

Nombre de voix Pour : 20

Nombre de voix Contre : 0

Nombre d'Abstention : 10

Fait à Saint-Denis le 11 juillet 2017

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

